

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | | | |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville..... | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes..... | » | » | 8 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La procédure criminelle. — Le débat sur le Maroc.

Dans le grand procès qui s'est déroulé devant la Cour d'assises de Paris, il y a eu une acquittement : M^{me} Steinheil, et une condamnée : la procédure criminelle.

Il est résulté dans l'opinion publique, après les débats, l'impression qu'il fallait opérer une réforme sérieuse. Le président doit être impartial ; ni favorable, ni hostile à l'accusé ; tandis qu'il se montre l'auxiliaire de l'accusation. L'interrogatoire à l'audience, où ce magistrat presse de questions invidieuses, du haut de son siège, avec l'autorité de sa fonction, celui qui est là, au banc de justice, entre des gardes, est une lutte impitoyable et inégale. Il faut absolument supprimer cette formalité.

Mais ce qui est plus important encore, c'est d'apporter de la lumière et de l'équité dans les cabinets des juges d'instruction. Là, on torture moralement l'inculpé et on intimide les témoins. Bien plus, on leur fait dire ce qu'ils n'ont pas dit, en rédigeant des procès-verbaux qui manquent d'exactitude. Un député, M. Méquillet, a déposé une proposition de loi autorisant les témoins à se faire assister d'un avocat, quand ils déposent devant les juges d'instruction. Il y aurait là une garantie, si on peut pratiquement accomplir cette réforme qui présente des difficultés, principalement au sujet des honoraires.

Contrairement aux jours qui se suivent et qui ne se ressemblent pas, les débats successifs sur le Maroc sont tous semblables.

M. Jaurès exprime avec éloquence ses idées sur cette question. Avec des formes oratoires, il formule implicitement cette idée que nous devons nous écarter des affaires marocaines, au risque de voir arriver à notre place d'autres, qui seraient des voisins fort gênants en Afrique, comme ils le sont en Europe. Le gouvernement revendique les droits résultant de notre situation géographique et de notre possession de l'Algérie. Il déclare qu'il ne poursuit aucune pensée aventureuse, qu'il sera ferme et prudent. La Chambre applaudit et, à la presque unanimité, s'associe au ministre par un vote de confiance.

Ce programme invariable a été suivi une fois de plus. Toutefois, un passage du discours de M. Pichon a offert un intérêt particulier : C'est lorsque le ministre, faisant allusion à l'attitude actuelle de l'Allemagne, s'est loué de la correction du gouvernement impérial et a dit qu'il en était résulté une heureuse détente dans les rapports entre Paris et Berlin. Comme on l'avait dit, Moulay-Hafid a reçu de l'Allemagne le conseil de se résoudre à accepter les clauses nous permettant de lui venir en aide financièrement. Dans ces conditions, il semble que le sultan ne peut pas espérer se soustraire à notre légitime pression.

A L'ÉTRANGER

A la Chambre des Lords.

Pour se rendre bien compte des conditions de la lutte engagée entre la Chambre des lords et le ministère, il faut se rappeler le fonctionnement du régime parlementaire anglais au sujet du budget.

Les députés ne recommandent pas chaque année, comme en France, à discuter tous les articles ; ils ne s'occupent que des modifications et des innovations, le reste étant considéré comme acquis. Quant aux Lords, ils n'ouvrent aucun débat sur la loi des finances, se bornant

à enregistrer, comme faisaient jadis chez nous les Parlements de l'ancien régime.

C'est cet enregistrement que les Lords refusent, à l'heure actuelle, pour la première fois depuis plus de deux siècles.

Evidemment, la dissolution s'impose, un appel à la nation pouvant, seul, trancher le différend. Devant le pays, la situation des Lords semble mauvaise ; ils s'opposent à des impôts qui les touchent presque seuls et que le gouvernement réclame en invoquant, sans doute, les retraites ouvrières, mais en parlant aussi de l'augmentation des forces militaires et surtout navales. Cela rend difficile, pour les Lords, de jouer le chauvinisme.

Le peuple anglais, malgré son respect pour l'aristocratie, sera-t-il ému à la pensée que l'on veut augmenter les impôts sur la propriété foncière, sur les grosses successions et sur les revenus dépassant 50.000 fr. par an ? Cela nous paraît peu probable.

LE FURETEUR.

Les Apaches dans l'armée

L'émotion a été grande dans le public quand on a su que onze mille condamnés de droit commun venaient d'être enrégimentés dans les troupes de la métropole. Onze mille ! n'était-ce pas beaucoup plus que n'en peut supporter l'armée pour la salubrité de ses garnisons ?

Quel père de famille ayant un fils sous les drapeaux ne frémirait pas d'inquiétude à la pensée de tels contacts et à la perspective de lui voir donner pour camarade de chambrée quelque escroc, ou quelque ignoble souteneur — hôte habituel des fortifs ou don Juan des boulevards extérieurs ?

Le ministre de la guerre n'avait pas hésité à déclarer « que la République a plus qu'aucun autre gouvernement le souci de respecter le dépôt qui, chaque année, lui est fait par le pays de toute la jeunesse de France. Or, ce serait manquer à ce respect, ce serait encourir des responsabilités redoutables que de laisser se perpétuer l'état de choses actuel, et, dans sa réponse à une question de G. Berri, il n'a pas manqué à la tribune, de prendre l'engagement d'apporter aux Chambres un projet de modification de la loi de 1905 qu'il accuse d'avoir été un peu loin. »

La question de l'incorporation des jeunes conscrits n'est pas aussi simple que d'aucuns paraissent le croire et, toute sensiblerie mise à part il n'est que trop prouvé qu'une sévérité excessive ne saurait avoir en l'occurrence que les pires conséquences.

Un coup d'œil sur le passé permet d'apprécier plus judicieusement le problème.

Jusqu'à la loi sur le recrutement de 1889, sauf, bien entendu, les exclus du service militaire, les jeunes libérés, quels que fussent leurs antécédents, étaient versés dans les régiments de France et leur situation signalée aux chefs de corps, à moins qu'ils n'aient fait preuve d'amendement depuis leur libération. Leur conduite était alors attentivement surveillée, et, à la moindre faute, ils étaient envoyés soit aux bataillons d'Afrique, soit aux compagnies disciplinaires.

Je ne sache pas que ce système ait eu de mauvais résultats ou qu'il ait donné lieu à des plaintes ; cependant, l'armée contenait également à cette époque des jeunes gens appartenant à tous les rangs de la société.

La loi de 1889 modifia complètement ce régime ; on décida d'envoyer dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique tous les jeunes soldats précédemment condamnés à trois ans de prison au moins.

Tant que cette loi demeura en vigueur, les nombreuses sociétés protectrices de l'enfance coupable, qui ont à leur tête des philanthropes et des criminalistes distingués et avertis

protestèrent contre sa sévérité excessive à l'égard de ces conscrits qu'une erreur de jeunesse, parfois déjà expiée, marquait définitivement de la tare d'avoir passé dans les bataillons d'Afrique. Le service dans de telles conditions était — on le pense bien — des plus durs et des plus humiliants, et ainsi pour le même fait, sans condamnation nouvelle, on était puni deux fois.

Comme le disait alors fort éloquemment M. le sénateur Béranger : « On fait à grands frais des prisons cellulaires ; on consacre des sommes considérables à organiser des institutions de patronage ; on fait ou on prépare des lois telles que celle sur le sursis à l'exécution de la peine pour préserver le condamné de la contagion des prisons et l'inciter à se relever, ou telles que le projet sur le casier judiciaire, pour le délivrer dans la mesure du possible de la marque infamante qui le signale à la défiance et au mépris ; et voilà que pour les plus intéressants, pour les plus faciles à amender, c'est-à-dire pour ceux qui n'ont pas atteint 21 ans, tout cela va être anéanti ! »

La loi militaire les replonge sans exception dans un milieu pire peut-être que celui auquel on s'est efforcé de les soustraire et leur inflige, sans faute nouvelle, une marque plus grave que l'ancienne et en même temps plus ineffaçable, car la réhabilitation elle-même, qui efface le casier judiciaire, ne les relèvera pas des mentions inscrites pour toujours au livret. »

Que demandaient les sociétés protectrices de l'enfance coupable ? Tout simplement l'envoi aux bataillons d'Afrique ne puisse être effectué s'il est établi par une enquête que la conduite des jeunes condamnés est, depuis leur libération, irréprochable.

Pourquoi la loi de 1905 ne s'en est-elle pas tenu à seulement ? D'après l'art. 5 de cette dernière loi, on doit incorporer dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique : 1^o tous les individus ayant été condamnés à l'emprisonnement par application de l'art. 463 du code pénal, c'est-à-dire en atténuation d'une peine plus grave ; 2^o tous ceux qui ont subi une condamnation à six mois de prison au moins pour outrage public à la pudeur ou pour vol, escroquerie, abus de confiance, attentat aux mœurs, exercice du métier de souteneur ; 3^o ceux qui ont été l'objet de deux ou plusieurs condamnations à l'emprisonnement pour une durée totale de six mois au moins.

Tous ceux-là sont donc envoyés aux bataillons d'Afrique, à moins que le ministre en décide autrement.

Est-ce la vraie solution que de prendre en bloc tous les jeunes condamnés pour les envoyer servir dans les compagnies de disciplines coloniales ? Est-ce un filtrage assez serré que celui qui peut exercer le ministre de la guerre ?

Non ! Il y a un tri à faire, dont il importe de tracer les règles.

Ce n'est pas le droit de grâce accordé au ministre par la loi de 1905 qui a motivé les protestations actuelles. Ce sont les abus, qui ont pu en être faits sur de faux renseignements.

Que ceux qui n'ont manifesté aucun repentir, qui n'ont rien fait pour se réhabiliter, soient envoyés dans les bataillons d'Afrique, soit ! Mais les sujets dignes d'intérêt, qui ont montré un regret de leur faute, qui se sont honorablement conduits depuis, ceux-là ne doivent point subir l'humiliation inutile et dangereuse des bataillons de condamnés : ils doivent rester en France, bien prévenus d'ailleurs qu'à la moindre défaillance cette faveur prendra fin.

Il est à souhaiter que M. le ministre de la guerre trouve bientôt la formule de justice et d'humanité que la Chambre l'invite à rechercher dans ce délicat problème.

F. DUBIEF.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre 1909 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la revision de nos tarifs douaniers, et elle en finit d'abord avec les métaux, en refusant à M. Siegfried une réduction de droits sur le fer et l'acier laminé et sur les tôles.

M. Farjon obtient du rapporteur la promesse d'un relèvement du droit de protection sur les produits fabriqués en tôles, mais M. Chaulet ne peut faire réduire le droit sur les rails, et M. de La Trémoille n'a pas plus de succès pour les aciers spéciaux.

Des métaux, on passe aux faïences, sur lesquelles la discussion, simplement amorcée, sera reprise la semaine prochaine ; puis à la verrerie, pour laquelle, par 401 voix contre 137, on refuse à M. Lefas un relèvement de droits.

On continuera mercredi prochain.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Jourdain demande la création de nouvelles écoles destinées à recevoir les aveugles, comme le prévoyait la loi de 1882 sur l'enseignement.

M. Briand, président du Conseil, dit que la Chambre est saisie d'un projet. Le rapporteur est nommé. Le gouvernement ne peut que faire ses efforts pour que la Chambre discute le projet au plus vite.

A propos de la discussion des crédits relatifs à la protection des enfants du premier âge, M. Gauthier (de Clagny) prononce un discours sur les dangers de la dépopulation.

M. Compère-Morel et plusieurs de ses collègues présentent un projet de résolution tendant à demander que les communes qui accordent des secours aux femmes en couches participent à la subvention du chapitre 37.

Cet amendement est adopté. M. Marietton propose de supprimer le chapitre 56 (fonds secrets).

M. Briand combat la motion qui est repoussée par 364 voix contre 125.

M. Bouvier propose de diminuer le crédit affecté aux frais des élections sénatoriales.

Cette motion est rejetée, et le budget de l'intérieur est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 25 novembre 1909

Dans la séance du matin, présidée par M. Berteaux, la Chambre aborde la discussion des services pénitentiaires : MM. Deloncle, Sembat, Coutant, prennent la parole : ils demandent l'amélioration du traitement des gardiens.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre aborde la discussion du budget des services pénitentiaires. Tous les chapitres sont votés.

La Chambre aborde le budget des cultes. M. l'abbé Gayraud prend la parole : il s'élève contre la suppression du traitement alloué aux prêtres, et il déplore l'attitude du gouvernement envers le pape.

M. Briand, président du Conseil, répond à M. l'abbé Gayraud que l'Eglise a bien voulu tout ce qui a été fait.

L'incident est clos.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 25 novembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Viviani dépose le projet portant ouverture des crédits supplémentaires pour les opérations militaires au Maroc.

La discussion reprend sur les retraites ouvrières.

M. Jenouvrier déclare qu'il votera la loi des retraites, tout en craignant qu'elle n'apporte qu'une déception au monde ouvrier. Les travailleurs ont droit à plus de justice et de bien-être, mais ils sont écrasés par l'aristocratie de l'argent ; l'assistance sera toujours nécessaire.

M. Gaudin de Villaine estime qu'on pourrait se procurer les ressources né-

cessaires au fonctionnement de la loi des retraites en instituant le monopole des jeux.

M. Fortin est partisan des retraites, mais il veut une loi acceptée par les ouvriers.

M. Cauvin qui a déposé une proposition de loi, demande au Sénat de la renvoyer à la Commission. Son système assure une retraite minimum de 365 fr.

M. Cuvinot dépose un rapport sur le projet du ministre.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi prochain.

Et la séance est levée.

Expériences

On a déjà exposé les expériences du docteur Marage sur la physiologie de la voix et la photographie de la parole.

Pour M. Marage, le larynx a une influence prépondérante dans la formation des voyelles, et la cavité buccale ne sert qu'à les renforcer ou à les transformer ; il l'a démontré d'une façon saisissante dans une expérience que le professeur d'Arsonval a décrite à Paris devant l'Académie des sciences.

Le docteur Marage a pris le larynx d'un chien qui venait de mourir ; en faisant agir un très faible courant électrique sur ce larynx, il est parvenu à en faire contracter les différents muscles ; si, à ce moment, on insuffle dans le larynx un courant d'air savamment calculé, il se met à aboyer comme si le chien était vivant... tantôt, c'est une note grave correspondant au « ou-ou » des gros chiens à voix de basse, tantôt c'est une belle note aiguë très pure correspondant au hurlement du chien qui aboie à la lune. Pour obtenir à volonté ces différentes notes, il suffit de faire contracter des muscles différents...

Outre l'intérêt que présente cette expérience au point de vue scientifique, le docteur Marage montre qu'elle explique l'aphonie subite qui apparaît parfois chez les chanteurs et les orateurs ; cette aphonie n'est nullement due aux cordes vocales elles-mêmes, elle a pour cause une contraction subite de certains muscles qui font mouvoir la glotte ; le phénomène qui se produit est analogue à une douleur rhumatismale ou à une névralgie qui apparaît tout à coup en un point quelconque de l'organisme.

A Potsdam

Du Cri de Paris :

A Potsdam. Midi. Le déjeuner est servi. La kronprinzessin est déjà à table avec une dame de sa suite et ses deux fils. On attend le prince. L'ailaiguille court sur le cadran. Impatience et inquiétude. Enfin, l'héritier du trône paraît. Il explique qu'il a rencontré Zepelin. La princesse fronce le sourcil.

Elle montre le Reichsbote, le journal de la cour, celui qu'elle lit attentivement tous les jours. Il est déplié. Le kronprinz, à son tour, ride le front. Il sait que cette feuille a parlé de lui, comme elle le fait chaque matin, et qu'elle a critiqué sa prédilection pour l'aviation.

Cependant, il veut se rendre compte de ce que dit ce « messager ». Sans égard pour l'étiquette, il donne satisfaction à sa curiosité. Et il lit :

« Nous recevons chaque jour des centaines de lettres où l'on prie le kronprinz de renoncer aux aventures aériennes. Elles sont dangereuses pour tout le monde, mais surtout pour celui qui portera un jour la couronne impériale. S'il était victime d'un accident, s'il avait un bras cassé, une jambe brisée, les conséquences en seraient incalculables pour lui et pour l'empire. Nous espérons qu'il cédera aux vœux de la nation et qu'il bornera son intérêt pour l'aviation à la protéger scientifiquement. »

Le kronprinz replie le journal et sans prononcer une parole déjeune

pendant que la princesse fixe sur lui un regard interrogateur, implorant un consentement qu'elle n'obtient pas.

Il sait qui a dicté l'article.

SAVOIR MANGER

Il faut savoir manger pour vivre longtemps. Voici quelques « axiomes » pour savoir manger :

Mâchez jusqu'à ce que l'aliment soit devenu une crème que vous avalez involontairement.

Mâchez le liquide comme le solide. Mâchez le vin, la bière, le lait, l'eau, comme les céréales, le pain, la viande, les légumes.

Pas de petit déjeuner au réveil. Inutile. Vous n'avez dépensé encore aucune des énergies accumulées dans la nuit. Allez jusqu'à midi à jeun.

Pourvu d'appétit (obligatoirement) écartez la viande rouge qui ne se mastique pas bien. Appliquez le système de la mastication jusqu'à l'extrême pulvérisation de la bouchée. Trente bouchées vous suffiront pour apaiser la faim la plus grande.

Buvez en fin de repas, et à peine. D'ailleurs vous jugerez, à l'expérience, que beaucoup de boisson ne vous est plus nécessaire.

Mangez seulement quand vous avez faim, jamais quand vous êtes triste, en colère. Jamais dans le bruit ni l'esprit inquiet.

Dinez extrêmement peu : pas du tout serait mieux. Mais ne forcez pas la nature. Au reste, ce régime n'est nullement draconien. Faites-vous servir ce que vous aimez, sans ostracisme rigoureux. Vous ferez en huit jours la sélection de ce qui vous convient et de ce qui ne vous convient pas. Préférez les viandes blanches.

INFORMATIONS

Au Maroc

La Situation intérieure

On mande de Fez, à la date du 18, que les tribus de la région de Taza font de sérieux préparatifs de résistance contre le makhzen. Les Hayaina se sont alliés à elles ; ils viennent d'abandonner la plaine avec leur bétail et se sont réfugiés chez les Tsoul et Branes, non sans mettre d'abord le feu à tout ce qu'ils n'ont pu emporter.

Un courrier a apporté hier soir des lettres pour le vizir Glaoui, l'informant que Moulay-El-Kébir serait arrivé chez les Tadla, qui lui auraient fait bon accueil.

Le sultan aussitôt qu'il a eu communication de cette nouvelle, a ordonné à tous les gens du Haouz, qui avaient accompagné à Fez le Glaoui, de rentrer immédiatement chez eux pour étouffer l'agitation pouvant naître de la présence de Moulay-El-Kébir dans le Sud. Les cads sont très contents de l'occasion qui s'offre à eux de retourner dans leur pays, car ils avaient inutilement jusqu'à présent sollicité de Moulay-Hafid l'autorisation de quitter Fez.

Une attaque contre Méquinez

On mande de Méquinez que la tribu des Zemmour vient d'attaquer les fractions des Beni M' Tir soumisses au makhzen. Les Guerouan ayant voulu secourir ces derniers, le combat se généralisa sous les portes mêmes de la ville. Le gouvernement fut obligé de fermer les portes de Méquinez et de tirer le canon pour disperser les Berbères.

Il est à remarquer que ces troubles se sont produits immédiatement après le départ de la mehalla chérifienne rappelée à Fez, ce qui prouve l'existence d'une anarchie latente dans toute la région comprise entre Fez et Méquinez.

La Révolution au Nicaragua

On mande de Managua qu'à la suite d'une nouvelle victoire des insurgés, le président Zelaya a donné

l'ordre d'exécuter quarante habitants de Corinto qui avaient fait l'apologie des exactions commises par les révoltés.

Cette répression éternelle a causé une profonde impression. Les esprits sont très surexcités.

L'exécution des deux Américains

Le président du Nicaragua télégraphie à M. Crisanto Medina représentant de cette République à Paris, la version suivante du cas des deux Américains dont l'exécution menace de provoquer une intervention des Etats-Unis.

« Les révolutionnaires ont employé deux Américains, Gannon et Grace, à poser des mines dans la rivière San-Juan, pour faire sauter les bateaux du gouvernement. Une de ces mines a fait explosion tout près du bateau à vapeur « Diamante », qui conduisit 500 soldats. Pris en flagrant délit, ils ont passé en conseil de guerre devant lequel ils ont été amplement défendus. Ils ont avoué leur culpabilité et, conformément à la loi, ils ont été condamnés à mort et exécutés.

« Gannon était récidiviste. Il avait pris part à des révolutions antérieures. Il a été fait prisonnier au Honduras en 1907, et mis en liberté moyennant son engagement formel de ne plus prendre part à la politique dans l'Amérique centrale.

« ZELAYA »

La conquête de l'air

M. Leblanc a fait jeudi deux vols de cinq et dix minutes.

M. Balsan a volé six minutes. M. Blériot, ayant avec lui un passager, a essayé son monoplan 12 ; il avait parcouru la moitié de la piste quand le gouvernail de direction a cessé de fonctionner. Il a atterri brusquement et a faussé un châssis.

La spéculation s'est emparée de la vente des aéroplanes et voici quels seraient les prix actuels des biplans et monoplans les plus cotés.

Bayard-Clément, type Santos-Dumont, 5 000 francs ; monoplan Blériot, 24 HP, 12 000 fr. ; biplan Chauvières, 12 000 fr. ; monoplan Antoinette, 25 000 fr. ; biplan Voisin, 25 000 fr. ; monoplan Blériot, 70 HP, 26 000 fr. ; biplan H. Farman, 28 000 fr. ; monoplan Rep, 30 000 francs ; biplan Wright, 30 000 fr.

Les prix ci-dessus sont les prix du catalogue, mais on paie le plus souvent une prime parfois assez élevée et qui va dans certaines circonstances, de 1.000 à 15.000 francs.

Petites Nouvelles

L'homme le plus lourd et le plus gros de Merthyr (Pays de Galles), a causé par sa mort des démolitions considérables dans son habitation. Comme il pesait plus de 150 kilos et qu'il était porté par seize croquemorts, on fut obligé de démolir les fenêtres et de faire des brèches dans les murs pour pouvoir faire passer le colossal cercueil.

— Les obsèques civiles de M. Merlou, ancien ministre des finances, ont été célébrées jeudi matin.

— Une explosion a eu lieu dans une mine de houille de la province de Fukuoka (Japon), il y a eu 15 tués et 228 ensevelis.

— La reine Victoria, d'Espagne, est arrivée à Londres le 28 novembre dans la soirée.

— La *Natal*, courrier de Madagascar, est arrivé à midi 30, ayant à bord M. Augagneur, gouverneur de Madagascar.

— L'*Officiel* publie pour la première fois la liste des cinq prêtres dont la pension est supprimée par suite d'infraction à l'article 35 de la loi sur la séparation. Les prêtres en question ont été condamnés à 16 fr. d'amende, par le tribunal d'Agen, le 4 août 1909.

CHRONIQUE LOCALE

Sorcellerie et escroquerie

Elle est bien bonne, cette histoire que nous racontent les journaux de vendredi.

Nous n'hésitons pas, au cas où notre contradicteur du *Quercinois*, X. Pinxit, l'ignorerait, à la lui faire connaître.

On a arrêté à Blois un couple de tireurs de cartes, les époux Amiot, inculpés de nombreuses escroqueries. Voici comment procédaient les époux Amiot :

Lorsqu'ils apprenaient que des cultivateurs ou des fermiers avaient des bestiaux malades, la femme Amiot se présentait seule dans les fermes, en disant aux fermiers qu'il y avait un sort sur les bestiaux et qu'elle seule pouvait le faire partir. Elle amenait alors un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux et accompagnée de diverses autres personnes qui revêtaient des houppelandes et se coiffaient de grands bonnets à poils. Après maintes prières de multiples bénédictions, des cierges allumés, des chants de circonstance et une cérémonie bizarre, tout le monde se retirait, non sans avoir au préalable soutiré des sommes importantes aux propriétaires par trop confiants. Comme bien on pense, ces cérémonies négociaient pas les bestiaux.

Lorsqu'elle femme Amiot était « brûlée » dans un pays, elle envoyait son mari qui procédait de la même façon. Les dupes, auxquelles des sommes variant de 3.000 à 30 000 francs ont été extorquées, sont nombreuses. Quant à des cultivateurs sont ruinés. Devant la misère, plusieurs se sont suicidés ; d'autres ont quitté le pays et courent maintenant sur les grands chemins, leur mobilier et leurs immeubles ayant été vendus.

Deux arrestations viennent encore d'être opérées aujourd'hui. En effet, un commerçant de Blois et le cure d'Authon viennent d'être incarcérés à la prison de Blois. Demain, un autre prêtre sera sans doute arrêté.

D'autres arrestations vont suivre.

Notre intention n'est certes pas, en publiant ce fait-divers qui est une originale escroquerie, d'incriminer tout le clergé en l'accusant de prêter la main aux sorciers et magiciens escrocs.

Mais nous n'avons pu résister à la tentation de montrer à notre confrère du *Quercinois* pour qui les membres du clergé sont insoupçonnables, que parfois, parmi ceux-ci, il s'en trouve qui sont peu reluisants de vertu, de probité, de scrupules.

Le besoin de « monnoye » est cause de bien de défaillances, dit-on ; et, d'après ce fait divers, on voit que des prêtres en sont également victimes.

N'est-ce pas en effet X. Pinxit qui, de temps à autre, signale dans le *Quercinois* des méfaits commis par des instituteurs, voire même par des élèves des écoles laïques ?

N'est-ce pas lui qui racontait qu'un enfant de 14 ans avait battu sa mère disant : « Inutile d'ajouter que cet enfant était un élève de l'école laïque ? »

Mais si, c'est bien X. Pinxit qui nous servait ce poulet, avec l'arrière-pensée, évidemment, de montrer par là que l'école laïque ne produisait que de mauvais sujets.

Eh bien, mais ces prêtres sont certainement des anciens élèves de l'école congréganiste, mieux même, du séminaire !

Est-ce là qu'on leur a appris la bonne façon de rouler leurs semblables, qu'on leur a dit : « Quand vous voudrez gagner des sous, beaucoup de sous, associez-vous avec quelques sorciers et estampez le pauvre monde ? »

Jusqu'à ce jour, on savait que Lourdes, le tronc de Saint-Antoine de Padoue, le plat des âmes, donnaient de beaux bénéfices aux évêques et abbés ; mais on ne connaissait pas l'Association des magiciens et des prêtres.

Jadis, les prêtres faisaient brûler les sorciers : c'étaient, disaient-ils, des agents du diable qui exploitaient le pauvre peuple.

Le fait-divers que nous citons ne prouverait-il pas tout simplement qu'ils supprimaient des concurrents ?

Nous n'oserions l'affirmer, mais dans l'association des époux Amiot et du curé d'Authon que la police vient d'écrouer à la prison de Blois, laissera perplexes bien de bonnes gens !

LOUIS BONNET.

Différence d'appréciation

A l'élection au Conseil d'arrondissement dans le canton de St-Géry, M. le docteur Bénéch, radical socialiste a obtenu 660 voix ; son concurrent libéral, a obtenu 479 voix.

Nous avons écrit que c'était une belle victoire républicaine. Il paraît que nous avons eu tort. Le *Quercinois* déclare que ce n'est qu'une victoire à la Pyrrhus, et que les républicains ne doivent pas accueillir la défaite du parti libéral avec des clameurs d'enthousiasme : « Si la justice n'est pas un vain mot, ajoute-t-il, nous aurons notre tour. »

Nous n'essayerons pas d'enlever à notre confrère son espoir de vaincre... plus tard : mais nous avons beau examiner les raisons qu'il donne pour expliquer que le joli résultat du 17 n'est qu'une victoire à la Pyrrhus, nous ne pouvons nous résoudre à voir en M. Dols un vainqueur et en M. Bénéch, un vaincu.

En effet, qu'aurait dit le *Quercinois*, si le résultat avait été ce que certains annonçaient dimanche encore à midi : « que M. Bénéch n'aurait, s'il était élu, que 10 voix de majorité au plus ! »

Pour le coup, le *Quercinois* aurait bien crié au désastre du parti blocard, n'est-ce pas ?

Mais 200 voix de majorité, alors que le *Quercinois* avait mené une campagne acharnée contre le candidat républicain, c'est au contraire un succès superbe.

Dans tous les cas, avec tous les républicains, même avec ceux qui ne le... prévoient pas nous le considérons comme tel.

Ce n'est donc qu'une... légère différence d'appréciation qui existe entre le *Quercinois* et nous. A part ça, le *Quercinois* reconnaît la défaite de son candidat.

L. B.

Votes des députés

Sur la motion de M. Leroy-Beaulieu au chapitre 6 du budget du ministère de l'intérieur, tendant à la réduction du traitement des préfets, MM. de Mouzie, Becays et Malvy ont voté contre.

La motion a été rejetée par 349 voix contre 121.

Armée territoriale

Par décision présidentielle du 16 novembre 1909, M. Lagardère, lieutenant au 131^e régiment territorial, est rayé des cadres par application des articles 2, 3 et 4 du décret du 31 août 1876.

Perception

M. Brun, percepteur surnuméraire du département de la Gironde est nommé percepteur de Maxou, en remplacement de M. Henras, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Octroi de Cahors

Il est porté à la connaissance du public que des vacances venant de se produire dans le personnel de l'octroi, il sera procédé prochainement par voie de concours, à l'admission de

plusieurs agents temporaires ou auxiliaires dans cette administration.

Les personnes qui désireraient produire leur candidature, sont priées de s'adresser au bureau central de l'octroi où il leur sera donné par le Préposé en chef tous renseignements sur les conditions d'admission.

Postes et télégraphes

Dans la liste par ordre de mérite des candidats reconnus admissibles au surnumérariat des postes et télégraphes à la suite du concours des 16 et 17 septembre 1909, nous relevons les noms de nos compatriotes :

| | |
|--------------------------------|-----|
| MM. Marbezy, avec le numéro 25 | |
| Caminade, | 97 |
| Lescale, | 143 |
| Semabelle, | 172 |
| Combelles, | 240 |
| Caunésil, | 305 |
| Cassagnac, | 391 |
| Moulène, | 397 |
| Barry, | 448 |
| Sudric, | 487 |
| Romec, | 501 |
| Delsol, | 871 |

Société d'agriculture du Lot

La société d'agriculture du Lot se réunira le 1^{er} Décembre 1909, à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du Jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Présentation de nouveaux membres ;
- 3^o Participation à l'exposition de Bruxelles ;
- 4^o Communications diverses.

Taille et conduite des arbres fruitiers

Dans la région du Sud-Ouest de la France

Lorsqu'on a parcouru les vergers des Belges, des Allemands, des Anglais, cultivés dans des conditions de sol et de climat en général moins favorables qu'en France, on s'étonne et l'on s'afflige de voir chez nous, sauf de bien rares exceptions, les arbres à fruits tellement négligés que des régions tout entières n'offrent pas un seul fruit présentable, tandis que dans d'autres, les arbres à fruits sont mutilés plutôt que taillés, ou bien, ce qui ne vaut pas mieux, abandonnés à eux-mêmes.

La production abondante, le volume et la saveur du fruit, sont le résultat d'un traitement imposé par l'homme aux arbres fruitiers ; la greffe qui le force à vivre sur un autre arbre, souvent d'une nature différente, est une intervention des lois naturelles ; la nature tend constamment à reprendre ses droits, à diriger la végétation vers la conservation des individus et les végétaux et, en particulier les arbres fruitiers, ne peuvent donc pas être abandonnés à eux-mêmes, de là, nécessité de tailler et de conduire les arbres fruitiers.

La taille et la conduite des arbres fruitiers ont une telle importance dans une région aussi favorisée que celle de la Garonne, que je crois rendre un service aux propriétaires de vergers et de terrains propres à la culture fruitière, en résumant les principes de la taille des arbres à cultiver commercialement dans la région.

Pêcher

Les vergers de pêchers en plein vent sont d'un produit très avantageux, si l'on a su les établir dans des conditions favorables, il est possible, l'expérience le prouve, d'obtenir des pêchers en plein vent, des fruits, sinon égaux en qualité à ceux des pêchers en espalier, du moins qui en diffèrent très peu.

Les sujets peuvent être francs de pied, provenant des noyaux de belles

pêches qui quelques fois se reproduisent franchement.

L'amandier, qui a une grande analogie avec le pêcher sert de sujet, ainsi que le prunier, le choix entre ces deux genres de sujet n'a aucune influence appréciable sur la qualité du fruit.

L'amende douce à coque dure est employée pour les semis de sujets à greffer. Toutefois, certaines variétés sont d'une reprise plus facile sur l'amandier amer.

Les noyaux de prunes de Damas et de Saint-Julien sont préférés à ceux des autres espèces de pruniers et donnent des sujets qui prennent la greffe aussi bien que l'amandier et le pêcher franc.

Les racines de l'amandier sont fortes ; elles pénètrent profondément dans le sol, elles s'accrochent de presque tous les terrains, sauf lorsqu'elles rencontrent un sous-sol de tuf ou d'argile. Les racines du prunier ne plongent pas, elles s'étendent en tous sens, à peu de distance de la surface du sol, le prunier est à employer dans les sols peu profonds.

On greffe en escouss à œil dormant ; pour l'amandier, la première année de pépinière, et pour le prunier la deuxième année.

Les pêches à peau lisse (Brugnoux) préfèrent les sujets de prunier de Saint-Julien.

Le pêcher ne se greffe pas toujours en pépinière ; lorsqu'on n'est pas pressé, on laisse le sujet s'enraciner sur place avant de le greffer. Le procédé est très recommandable pour les cultivateurs ayant l'intention de faire la culture fruitière dans des terrains maraichers où les opérations sont faites à la main.

Taille du pêcher

Pour bien tailler un arbre, il est tout d'abord indispensable de connaître sa façon de végéter. Or, je constate que les principes de physiologie végétale que l'on donne pompeusement dans les écoles primaires, sous forme de leçons d'agriculture, sont absolument insuffisants, et ne permettent pas de connaître et d'apprécier les principes les plus élémentaires de la végétation.

(A suivre).

Henri TUZET,
Inspecteur Commercial de
la Cie du chemin de fer
d'Orléans, Lauréat de la
Société Nationale d'Agriculture
de France.

Rechargements cylindres

Opérations probables dans la semaine du 29 novembre au 4 décembre

ROULEAU N° 1

Chemin de grande communication n° 42 de Labastide-Murat à Belmont par Saint-Cirq-Lapopie. Répandage et cylindrage entre 4 k. et 5 k. (entre Doménac et Orniac)

Chemin de grande communication n° 42a, de Cabrerets à Lauzès. Répandage et cylindrage entre 7 k. et 8 k. 1 (vers le Valadié).

ROULEAU N° 2

Route nationale n° 20, de Paris à Toulouse. Répandage et cylindrage entre 86 k 605 et 87 k. (sortie de Cahors à St-Georges).

Chemin de grande communication n° 7, de Labastide-Murat à Lauzerte. Répandage et cylindrage entre 24 k. 3 et 26 k. 2 (vers Labastide Marbac).

Chemin de grande communication n° 11 de Cahors à Lauzerte par Montcuq. Répandage entre 5 k. 6, et 7 k. (Bas de la côte du Cluzel).

Cahors, le 25 novembre 1909.

L'ingénieur,
Signé : LAGARDE.

CIRQUE PINDER

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi 27 novembre que le Cirque Pinder donnera sa grande et unique représentation.

Les Cadurciens connaissent cet établissement de premier ordre. Il y aura foule ce soir.

Théâtre de Cahors

TOURNÉES GEORGES ZELLER
C'est demain soir, dimanche 28 novembre 1909, que l'excellente tournée Zeller donnera, sur la scène de notre théâtre, en représentation, la belle pièce en 3 actes de MM. O. Mirbeau et T. Natanson

LE FOYER

Le spectacle commencera par SCRUPULES
Comédie en un acte de M. Octave Mirbeau.

Service des pharmacies

Le service de Pharmacie, pour le dimanche 28 novembre, sera assuré par la

PHARMACIE FRAPIN

10, rue de la Liberté.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 28 NOVEMBRE 1909
Marche des Sultanes Allier.
Marquise et Soubrette (ouv.) E. Roux.
Neiges d'Antan (Vaise) Kelsen.
Nabuchodonosor (faillite) Verdi.
Défilé avec tambours et clairons Houziaux.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 27 Novembre

Naissances

Cabrignac Jean-Pierre, rue St-Urbain, 7.
Valéry Léon, à Larzière.

Publication de Mariage

Mols Guillaume, garçon boucher et
Mazé Isabelle-Victorine, Lisseyse.

Mariages

Baudouin Léon Pierre, typographe et
Alaux Lucie, lingère.
Priolau Adrien-Victor, négociant et
Massendes Elise-Marie-Marguerite,
sans profession.

Décès

Fichar Henriette, veuve Joffreau, s. p. 70 ans, hospice.
Micas Joseph, s. p. 84 ans, hospice.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 26 novembre, 1 h. 38 s.

A la Chambre

La Chambre a continué ce matin la discussion du budget de l'intérieur.

Elle a discuté les articles relatifs aux dépenses des services pénitentiaires.

Démenti

Il serait inexact que la France ait déjà conclu un accord avec Moulay-Hafid.

Enquête ministérielle

Le Ministre de la Justice a prescrit une enquête sur les agiss-

FEUILLETON DU Journal du Lot 56

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROSNE

XX

Amour ou crainte ?

Dunbar ouvrit la porte et se tint debout sur le seuil de la chambre de sa fille. Laura bondit sur ses pieds.

— Papa, papa ! je savais bien que tu viendrais aujourd'hui.

Elle courut vers lui et se jeta dans ses bras moitié pleurant, moitié riant. Le chien de Terre-Neuve s'approcha de Dunbar en baissant la tête ; il flaira les talons du millionnaire et se mit à grogner sourdement.

— Renvoie donc ton chien, Laure, dit Dunbar avec colère.

Il arrivait ainsi que les premières paroles qu'Henri Dunbar adressait à sa fille étaient prononcées d'un ton furieux.

La jeune fille s'éloigna de son père, et le regarda d'un air chagriné. La figure du banquier était pâle comme la mort, froide, sévère, impassible.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Laure frissonna pendant qu'elle l'examinait. Elle avait été une enfant gâtée, une jeune beauté caressée, idolâtrée, et n'avait jamais entendu de ses paroles d'amour et de tendresse. Des lèvres tremblèrent et les larmes lui vinrent aux yeux.

— Viens, Pluton, dit-elle à son chien, papa ne veut pas de nous.

Elle saisit de ses deux mains les grandes oreilles trainantes de l'animal et l'emmena hors du salon. Le chien se laissa conduire par sa jeune maîtresse avec assez de soumission, mais au moment de sortir il se retourna pour grogner contre Dunbar.

Laure quitta la terre-neuve sur le palier et revint auprès de son père. Elle se jeta une seconde fois dans les bras du banquier.

— Cher papa, s'écria-t-elle avec impétuosité, mon chien ne grognera plus jamais contre toi. Cher papa, dis-moi que tu es content d'être de retour auprès de ta pauvre fille. Oh ! tu me le dirais bien vite si tu savais avec quelle tendresse je t'aime.

Elle tendit les lèvres et embrassa la figure impassible de Dunbar. Mais elle recula et s'éloigna de lui une seconde fois avec un frisson et un long et pénible soupir. Les lèvres du millionnaire étaient froides comme la glace.

— Papa, s'écria-t-elle, comme tu as froid, es-tu malade ?

Lovel, qui avait assisté tranquillement à la rencontre entre le père et la fille, vit un changement s'opérer subitement sur la figure de son client, et il avança un fauteuil à roulettes, juste assez à temps pour que Dunbar pût s'y laisser tomber lourdement.

Le banquier s'était évanoui. Pour la seconde fois depuis l'assassinat dans le bois de Sainte-Croix, il avait fait preuve d'une violente émotion. Cette fois l'émotion avait été plus forte que sa volonté et l'avait dominé complètement.

Lovel déposa le banquier sans connaissance sur le tapis.

Laure courut chercher de l'eau et du vinaigre aromatique dans son cabinet de toilette, et, cinq minutes après, Dunbar rouvrit les yeux et regarda tout autour de lui d'un air d'égaré et presque de terreur.

Pendant un instant, il fixa sa prunelle ardente sur la figure inquiète de Laure qui était agenouillée à côté de lui, puis tout son corps trembla convulsivement et ses dents claquèrent avec force, mais ce fut l'affaire de quelques secondes seulement.

Il surmonta cette émotion en serrant les dents et les poings et se remit ensuite sur pieds avec beaucoup de difficulté.

— Je suis sujet à ces évanouissements, dit-il avec un pâle sourire sur sa figure décomposée, et je redoutais cette entrevue à cause de cela, je savais qu'elle se-

rait au-dessus de mes forces.

Il s'assit sur le sofa que Laure avait poussé vers lui appuya ses coudes sur ses genoux et se cacha la figure dans ses mains.

Mlle Dunbar prit place à côté de son père et passa ses bras autour de son cou.

— Pauvre papa ! murmura-t-elle doucement, je suis fâchée que notre rencontre t'ait agité ainsi. Et dire que je t'accusais de froideur et de peu de tendresse à l'instant même où ton émotion muette était une preuve de ton amour !

Lovel était entré dans la serre par la porte-fenêtre qui était ouverte, mais il put entendre la jeune fille causer avec son père.

Sa figure était grave et le nuage sombre qui l'avait obscurcie une fois pendant l'enquête du coroner planait de nouveau sur elle.

Une preuve de son amour !... Dieu veuille que ce soit de l'amour, se dit-il en lui-même, mais à moi cela me fait plutôt l'effet d'être de la crainte.

ments reprochés au procureur de la République de Montargis.

Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 27 novembre, 9 h. 32 m.

Accusation contre un procureur

Le Procureur Général d'Orléans interjette estime que les accusations portées contre M. Durand, procureur à Montargis ne sont pas fondées.

Contre les évêques

L'Amicale des Instituteurs de la Manche a lancé une assignation contre l'évêque de Coutances.

Arrestation

« L'Humanité » annonce l'arrestation imminente de M. Vignaud, gérant du Journal « La Voix du Peuple » en vertu du jugement prononcé en août par la Cour d'assises de la Seine.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Catus

Feire. — Malgré une journée froide, notre foire a été très bonne : grande affluence au foirail. Bœufs et brebis ont vu augmenter les prix ; transactions nombreuses. En résumé bonne foire. Voici les cours pratiqués : Volaille, de 50 à 60 c. ; lièvres, 80 c. le demi kilo ; truffes, de 2 fr. à 2 fr. 50 le demi-kilo. Œufs, 1 fr. 25 la douzaine.

Luzech

Feire aux vins. — Une grande foire aux vins se tiendra mardi prochain 30 courant sur l'esplanade de la gendarmerie, route de Caix.

Une commission spéciale s'est chargée de l'organisation et a demandé le concours d'un grand nombre de négociants. Nous engageons vivement les viticulteurs à présenter ce jour là leurs échantillons et nous souhaitons qu'il se traite de nombreuses affaires.

Duravel

Deuxième à Monsieur le Maire de Duravel

Monsieur le Maire,

La session de novembre ouverte depuis le 1^{er} a été close, sans que vous ayez convoqué le Conseil Municipal. Cette session est assez importante et nous sommes étonnés qu'elle n'ait pas été tenue.

Reconnaissons cependant que le Conseil s'est réuni une fois, les lettres de convocation portaient à l'ordre du jour — Session de novembre — mais il ne fut question, dans cette séance, que du chemin de Lagineste.

Il se peut cependant, que vous ayez désigné, de votre propre autorité, et les répartiteurs pour 1910, et les délégués du Conseil à la révision des listes électorales et que vous ayez aussi approuvés les crédits pour les chemins vicinaux.

L'intérêt de la commune est en jeu, cela vous importe peu, il vous suffit d'être M. le Maire et vous le restez en effet. Cela durera-t-il ?

Nous espérons que les membres de la majorité républicaine sauront porter leurs doléances en haut lieu, puisque leur responsabilité est engagée ils ne sauraient être votre jouet ou complices de votre inertie. Ne vous ont-ils pas demandé de convoquer le Conseil municipal pour le dimanche 28 courant. Vous ne l'avez pas encore fait.

Trêve de faceties. Votre jeu devient grave et dangereux. La formule « Régné pour diviser » n'est plus de notre époque. Continuez si vous le voulez, ce sera, nous l'espérons, la cubite finale. Nous vous le désirons de tout cœur et c'est même la grâce que nous vous souhaitons. Ainsi soit-il.

Un groupe d'électeurs.

Comité républicain. — Les citoyens qui désireront faire partie du Comité républicain et de défense laïque sont priés d'adresser ou de déposer leurs mandats au siège social salle du Comité, café de Bordeaux transféré rue de la Poste et avenue de la Gare.

Saint Gély

Vois. — Depuis une huitaine de jours environ, des vols de peu d'importance, mais trop souvent répétés sont commis dans la région.

La semaine dernière, certaines familles constataient la disparition de poules dans leur basse-cour ; d'autres, d'ustensiles de ménage laissés par oubli la nuit à l'extérieur. Dans la nuit de samedi à dimanche, on volait à un cultivateur du Canton de Saint-Géry, M. Labro, plus de 150 choux ; et enfin, dimanche, on força le cadenas de la réserve à pêche du pêcheur Milhaud et on emporta le contenu, 5 kilogrammes de poisson environ. Plusieurs plaintes ont été déposées et les gendarmes de notre brigade procédèrent à une enquête.

Catus

La Pharmacie LAGASPE, pourvue d'un gérant agréé, reste ouverte et continuera comme par le passé, à faire tout effort pour donner satisfaction à sa clientèle.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

L'alcool voilà l'ennemi ! — C'est la seule réponse à faire, à la prostitution parue dans le numéro de dimanche dernier.

Tous les vrais patriotes qu'intéressent les graves problèmes de la dépopulation et de la décadence de la race : tous ceux qui veulent le bonheur et l'émancipation du prolétariat ; tous ceux qui désirent la prospérité du pays et la santé de leurs compatriotes, c'est-à-dire l'immense majorité, applaudissent de tout cœur, à toutes les mesures prises par le gouvernement.

La limite des débits d'alcool à 1 pour 3 ou 400 habitants, qui rendra à l'agriculture un certain nombre de bras qui lui manquent, et le monopole de l'alcool, sont là des réformes utiles et que je crois indispensables à la prospérité du pays.

Un contribuable.

Aynac

Monsieur le réactionnaire de la « Défense ».

Monsieur,

Puisque dans votre article du 14 courant vous me mettez en cause, je crois de mon droit et aussi de mon devoir de vous répondre ne fut-ce que pour dissiper quelques erreurs qui pourraient léser l'opinion publique.

Si c'est ma critique contre mes amis républicains qui vous encourage, vous avez tort de le prendre si à la légère. Si vous avez pu me croire capable de polémiquer dans le but de semer la zizanie dans le camp du bloc et faire ainsi votre jeu, vous n'avez mal jugé !

Entre moi et un réactionnaire il y a une grande différence et la voici ! C'est que dans votre parti, on peut faire n'importe quoi, commettre toutes les fautes, vous vous les cachez toujours mutuellement et avec le plus grand soin. Tandis qu'il est de mon caractère, et j'estime aussi que ce devrait être la tactique de tout vrai républicain de ne pas épargner les fautes de ses amis pas plus que celles de ses adversaires.

Si j'ai critiqué les fautes de certains membres du comité, je l'ai fait dans le seul but de les encourager à faire leur devoir, et si j'ai été contre eux toutes les fois que leurs actes m'ont semblé répréhensibles, je suis avant tout républicain convaincu, et je serai avec eux toutes les fois qu'il s'agira de lutter contre la réaction.

Maintenant que le tramway passe ou ne passe pas, (puisque c'est la votre mot) si la pétition du Comité n'y fait rien, ce ne sera pas toujours votre fameux Conseil municipal qui sera la cause de l'un ou de l'autre. Si on a accusé « nos édiles d'incurie et d'incapacité » on a bien raison, car depuis qu'ils sont au pouvoir je ne vois pas bien ce qu'ils ont fait. Ils ont fait surtout preuve d'inconscience ceux qui ont signé une pétition qui les tournait en ridicule.

Quant à ceux qui ont fait jouer l'Internationale ou la Carmagnole sur la place ils en avaient bien le droit, je suppose !

Personne n'empêche les cléricaux de processionner dans les rues, et de chanter des litanies à tue-tête. La loi l'interdit cependant et personne ne lui dit rien !

N'est-on pas en cela plus tolérant que vous ?

Celui qui n'a pas peur

Saint-Céré

Pas d'équivoque ! — Un certain nombre de lecteurs du Journal du Lot ont été particulièrement intrigués par la note adressée à M. Faure, directeur de l'Echo, signé « Un de vos admirateurs de cœur ». Et dans leur déduction vraiment hâtive, ils ont voulu me voir sous cette signature par trop significative : Il me plait pour cela même de venir répéter toute paternité au sujet de cette note : Parce que je n'ai jamais pris la polémique Faure-Murat pour une polémique de parti.

Parce que je n'admire jamais un républicain, quel qu'il soit, qui inconsciemment usera de procédés susceptibles de porter le trouble ou la division dans son parti.

Parce que surtout mon admiration n'est pas assez facile pour s'arrêter à des questions de personnes que je reprouve autant en politique qu'en art.

Donc, pas d'équivoque et rendons à César ce qui appartient à César c'est-à-dire cette douloureuse déception... dans l'admiration première !..

Pierre SUDRES.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Rechargements cylindres. — Opérations probables du lundi 29 novembre au samedi 4 décembre.

Répandage de matériaux et cylindrage sur :

1° la route nationale, n° 20, de Paris-Toulouse, de 31 k. 250 à 31 k. 400 (traverse de Loupiac).

2° le chemin de grande communication, n° 21, de Saint-Céré à Maciac par Payrac, de 30 k. 150 à 30 k. 300 (hameau des Vitarelles), de 29 k. à 29 k. 400 près le chemin vicinal ordinaire, n° 4 de Calès, et de 33 k. 5 à 33 k. 150 (cote de Pougelongue).

3° le chemin de grande communication, n° 23 de Gigouzac à Turenne par Martel, de 17 k. 900 à 18 k. 350 entre le col de Relhaguet et la limite des communes de Calès et Relhaguet.

Miers

Obsèques. — Mardi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Blanc ex-instituteur de Lavergne, à la retraite depuis deux ans.

Une foule nombreuse l'accompagna à la dernière demeure. Les institutrices et instituteurs de Padirac Thésra, Miers, les instituteurs de Lavergne, Bio, Alviagnac et Mille Camperos de Gramat assistaient aux obsèques.

Nous prions la famille Blanc d'accepter nos bien sincères condoléances.

VERITABLES GRAINS DE SANTÉ DU D'FRANCK

UN SIÈCLE DE SUCCÈS — PURGATIFS — Très limités

VARIÉTÉS

LEUR COIN

L'humble ne l'orgueilleux, le faible ne le fort. Ne sauraient résister aux rigueurs de la mort. François MAÏNARD.

Il est un coin de cimetières, où les carcasses Des sans-le-sou Ne tiennent pas beaucoup de place, Au fond du trou.

Il est un coin sispire, où la terre ondoyante, Sur ses dos froids, Laisse pousser l'herbe mouvante ; Mais pas de croix.

Il est un coin désert, où le cyprès ne pousse, Non plus les ifs. Oh seul, le vent tournoie et toussé, Sylphe poussif.

Il est un coin hideux et nu, sur qui l'eau claque A coups dinglants, Et dans l'argile fait des flaques Couleur de sang.

Il est un coin maudit où pèse l'anathème, Que jette aux os Des tonitru sans chrysanthèmes, Le lourd tombeau.

Il est un coin livide, aux clairs de lune rouge, Où l'on entend L'effroi silencieux qui bouge, La haine aux dents.

Il est un coin muet, où par les nuits obscures, S'ouvrent dans l'air, Des yeux exaltés qui fulgurent : « Voir clair ! voir clair ! »

Il est un coin honni, pour qui les vers farouches Ont du dédain ; Mais où des cris torrent les bouches : « Du pain ! du pain ! »

Il est un coin sordide, où l'oubli vide isole Les os des morts ; Mais où le bruit des rumeurs vole : « A nous notre or ! »

Il est un coin fangeux, où les pauvres rompus Dorment leur somme. Comme ceux qui dorment, repus. Ce sont des hommes !

Robert VEYSSIE.

(Reproduction autorisée au Journal du Lot).

Les Pilules Suisses doivent leur popularité et leur succès aux cures nombreuses obtenues dans les cas de migraine, maux d'estomac et constipation.

Bibliographie

L'éminent géographe Onésime Reclus, commence la publication d'un important ouvrage illustré : l'Atlas Pittoresque de la France. L'œuvre est patronnée par la Société de Géographie : elle vaut donc qu'on lui accorde une attention particulière. Le but de l'Atlas Pittoresque n'est pas seulement de publier une « France en images », mais bien de révéler aux Français ce qu'est la France dans son intimité, c'est-à-dire par son relief, par son climat, par son caractère. L'auteur décrit le pays « magnanime d'alpha en oméga, des 480 mètres du Mont-Blanc à l'ourlet des marais littoraux, d'Ouessant dont l'Océan dévore la falaise, jusqu'au défilé de cet Estérel dont la Méditerranée respecte les porphyres.

De chaque canton il dira ce qui le fait pareil aux autres ou ce qui l'en distingue : sol, sous-sol, forêt, nudité ; ce que l'ère ancestrale y a laissé de cavernes troglodytes, de dolmens, de menhirs ; l'ère romaine de thermes, d'arènes, d'aqueducs, de ponts, de ruines, de vestiges ; et le moyen âge de « fertés », de châteaux et châteaux, d'églises, de clochers dans les airs.

Enfin 15.000 photographies émeraillent devant eux la magnificence de leur pays. Sites grandioses, paysages gracieux, monuments, ruines, grands arbres après grandeurs, souvenirs après souvenirs, à la vue de tant de merveilles, leur admiration montera jusqu'à l'enthousiasme.

L'œuvre sera complétée par 450 cartes destinées à orienter le lecteur et à préciser les lieux dont les vues sont publiées.

Dans ces 3.360 voyages, le guide sera un homme qui a vécu dans l'amitié de la France, qui en a traversé les forêts, gravi les collines et s'est mille et mille fois extasié devant la beauté des horizons. Qui le suivra fidèlement n'aura pas à s'en repentir.

Atlas Pittoresque est dédié d'abord à ceux qui ont le privilège de pouvoir parcourir et visiter la France à pied, ce qui vaut le mieux, ou qui la traversent autrement. Puis aux nombreux Français sédentaires auxquels il donnera l'idée de la beauté de leur pays. Enfin et surtout aux professionnels chargés d'inspirer aux jeunes gens l'amour du sol natal : ils auront entre les mains un et œuvre incomparable pour les aider dans leur tâche.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1905, du 27 novembre 1909.

Trois ce tenaires de la navigation par S. J. — Alimentation et falsifications, par G. Loucheux. — Les carrières de Paris : L'accident de la rue Tourlaque, par A. Troller. — Nouvelles machines à recenser, par Jacques Boyer. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 22 novembre 1909, par Ch. de Villedeuil. — Les obsèques d'un léopard, par V. Forbin.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Comme tout ce qui concerne la médecine ne doit pas laisser nos lecteurs indifférents, nous croyons devoir parler ici de l'Index Medicus, que M. Rouzaud, administrateur général du Progrès Médical à Paris, vient de faire paraître.

Ce volume de plus de 1 000 pages, grand in-8° raisin, superbement relié, contient tous les renseignements qui peuvent être utiles aux étudiants et aux médecins. La « Clinique » en parlant de l'Index dans son n° du 12 courant, dit « c'est un véritable « Bottin Médical ».

En effet, l'Index contient tout ce qui peut être utile aux étudiants ; débuts, continuation et fin d'études médicales. L'enseignement de la médecine militaire, navale et coloniale fait l'objet de deux chapitres. Les chirurgiens-dentistes, sages-femmes, associations d'étudiants trouvent leur place dans cet ouvrage, de même que les hôpitaux et les hôpitaux de l'assistance publique de Paris, les établissements et asiles d'aliénés (enseignement et concours) ; l'enseignement libre, les sociétés savantes, l'Institut et l'hôpital Pasteur, les écoles diverses, etc. forment la 1^{re} partie.

La 2^e partie comprend les facultés et écoles de province ; la 3^e la liste Officielle des médecins et chirurgiens qui ont déposé leur diplôme conformément aux articles 10 et 32 de la loi du 30 novembre 1892.

La 4^e partie toutes les facultés et écoles de médecine du monde entier, aperçu des études, chaires et noms des professeurs.

La 5^e partie renferme le recueil des Lois, Décrets et Arrêtés, concernant l'exercice de la médecine et de la pharmacie ; la protection de la santé publique, l'assistance publique, les accidents du travail, la repression des fraudes, etc. Un chapitre est réservé à l'exposé des services médicaux publics.

Les sociétés d'assistance professionnelle, œuvres de défense professionnelle syndicales médicales, etc., (chapitre III de la 5^e partie) occupent à eux seuls 75 pages de cet important ouvrage. Aux chapitres VI et VII, les maisons de santé, les eaux minérales et stations thermales françaises et étrangères avec leur législation (56 pages). Les cours, conférences de la Faculté et une table des matières très complète qui permet de consulter très facilement l'Index et de trouver rapidement le renseignement cherché, terminent l'ouvrage.

Enfin nous aurons terminé quand nous aurons dit que cet ouvrage unique par les documents qu'il renferme et par son prix (2 fr. 50 plus le port, 41, rue des Ecoles, Paris). Vient d'obtenir un diplôme de Grand Prix à l'exposition internationale de Nancy.

On ne parle que de Barbey d'Aurevilly, à qui sa ville natale élève un monument. Les Annales consacrent, à ce très curieux et très grand écrivain, leur numéro d'aujourd'hui. Anatole France, Lucien Descaves, Octave Uzanne, le présentent au lecteur. Des gravures, des portraits d'un très haut intérêt documentaire, reproduisent sa physionomie dans le même numéro, de délicieux conseils de M. Briens, de l'Académie française, aux jeunes filles qui vont coiffer sainte Catherine...

En vente partout : le numéro 25 centimes. Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 15 francs pour l'Union postale. (On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste).

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 27 novembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (25 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

René Storm de l'Institut, Le Déficit de 1910 — Comte Albert de Mun de l'Académie française, Les dernières heures du drapeau blanc (111) (fin). — Lucien de Visse, La main coupée (1). — Louis de Préau, Chamfort fonctionnaire. — Jane Alcauter de Brahm, Poésie. — Henry Bordeaux, Lavie au théâtre.

Les Faits et les Idées au jour le jour — Revue des revues françaises — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive. — Chronique financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

La réforme électorale : M. Charles Benoist, député de Paris, membre de l'Institut, président du groupe parlementaire de la réforme électorale.

Les dernières heures du drapeau blanc : Le comte de Chambord. — Les obsèques du comte de Chambord à Goritz : le cortège se rend de la cathédrale au couvent des Franciscains. — Goritz : la chapelle et le cloître des Franciscains. — Le comte de Chambord et la France, par P. Lebrun. — Image mortuaire du comte de Chambord.

Explorations : Le lieutenant anglais Shackleton, explorateur du pôle Sud. — Réception, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, du lieutenant Shackleton.

Actualités : Commandant Roche, directeur de l'École supérieure d'aéronautique. — École supérieure d'aéronautique. — Atelier de démonstration pratique. — Le nouveau billet de Banque, créé par Luc-Olivier Merson. — Arrivée à Londres du roi Manoel de Portugal.

Madagascar : Pose de la première pierre du monument commémoratif du décret du 3 mars 1909, sur la naturalisation à Madagascar. — Un groupe d'enfants sakalaves naturalisés.

Le roi de Portugal en Angleterre : Le roi Manoel de Portugal se rendant, avec le roi d'Angleterre, à la chasse de Windsor.

À l'étranger : Cent cinquantième anniversaire de la naissance de Frédéric Schiller, Fête de la corporation des étudiants allemands devant le monument de Schiller, à Vienne.

L'instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tire chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés Collections : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25,

franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol

BULLETIN FINANCIER

Paris 26 Novembre

Les tendances générales du marché demeurent très satisfaisantes, et les affaires sont plus actives ; à signaler une sensible hausse du Rio et la meilleure tenue des mines d'or.

La Rente française qui est l'objet de réalisations fâcheuses à 99.02

Les Fonds russes sont soutenus. Le 3 0/0 1891, se négocie à 99.10, le 1896 à 77.70, le 5 0/0 1906 à 103.30, le 4 1/2 1909 à 99.35 et le Con-olié à 94.22

L'extérieure espagnole se traite à 96.30 l'Italien à 104.05, le Portugais à 64.10 et le Turc à 93.80.

Nos Etablissements de Crédit sont fermés : la Banque de Paris inscrite à 782, le Comptoir d'Escompte à 802, le Crédit Foncier à 817, le Crédit Lyonnais à 1.380 et la Société Générale à 703.

Dans le groupe des chemins Français, le Lyon cote 1.319, l'Orléans, 1407 l'Est 325 et l'Ouest 983.

L'action privilégiée Industrie Houillère de la Russie Méridionale est demandée à 540

L'Éclairage Lille, Roebaix, Tourcoing se tient à 297.

L'action des Etablissements Révillon frères (maison de fourrages) est à 538.

SAVON CONGO

Blancheur et Teint VICTOR WAISSIER

LA HERNIE

Son véritable traitement par la Méthode A. CLAVERIE de Paris

Pour être très répandue, la hernie n'est cependant pas une infirmité ordinaire, car les malades qu'elle affecte doivent non seulement craindre les atteintes du mal, mais aussi les pièges que tendent à leur bonne foi nombre de faux spécialistes qui cherchent à écarter dans le public leurs vieux appareils hors d'usage.

Un traitement véritablement sérieux se juge à ses résultats et chacun sait que les nouveaux Appareils inventés par le grand Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE, et portés à leur plus haut point de perfectionnement par 30 années d'études et d'expériences, ont procuré à plus de 950 000 personnes, sans douleur, sans gêne, sans interruption de travail, le soulagement définitif de leur infirmité.

D'ailleurs, M. A. CLAVERIE visite notre contrée depuis de longues années, et sa personnalité est assez hautement connue pour qu'il soit utile d'insister sur les éminentes qualités de ce professionnel de premier ordre.

Il suffit que nous rappellions à tous ceux qui souffrent de Hernies ou de Déplacements des Organes, que c'est à lui seul qu'ils doivent accorder leur confiance.

M. A. CLAVERIE, de passage dans notre contrée, recevra de 9 h à 5 h., à :

CAHORS, Mercredi 1^{er} Décembre, Hôtel des Ambassadeurs.

VILLEFRANCAIS, Jeudi 2, Hôtel Moderne.

FIGEAC, Dimanche 5, Hôtel des Voyageurs (Villa).

Ceintures Ventrières perfectionnées CLAVERIE pour la guérison des déplacements des organes chez la femme.

PROPRIÉTÉ à VENDRE

à Terre-Rouge

en terre labourable

Eau, agrément et rapport

Ecrire pour visiter, à M. VIGOU-ROUX, pharmacien à Castel franc.

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 25 Novembre 1909

| ESPÈCES | ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir | RENOVI | PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se crient au 10 k. poids vif. | | |
|-------------|--|--------|---|------------------------|------------------------|
| | | | 1 ^{re} qualité | 2 ^e qualité | 3 ^e qualité |
| Bœufs..... | 1.989 | | 0.78 | 0.72 | 0.68 |
| Vaches..... | 1.096 | 692 | 0.76 | 0.65 | 0.60 |
| Taureaux... | 130 | | 0.66 | 0.62 | 0.60 |
| Veaux..... | 1.829 | 1.491 | 0.90 | 0.85 | 0.80 |
| Moutons.... | 18.640 | 10.106 | 6.713 | 1.00 | 0.95 |
| Porcs..... | 5.748 | 2.844 | 32 | 0.46 | 0.44 |

OBSERVATIONS. — La vente a été très mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE MONTECQ

ADJUDICATION DES Droits d'Octroi de la Ville de Montecq

On fait savoir que le **Dimanche 19 Décembre 1909**, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé par le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux, du Receveur Municipal et du Receveur des Contributions indirectes à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'octroi municipal de la dite ville pour **trois années**, qui commenceront à courir le 1^{er} Janvier 1910 et finiront le 31 Décembre 1912.

Les droits sont établis sur : Bœufs, Vaches, Veaux, Génisses, Moutons, Brebis, Agneaux de lait, Porcs, Viande dépecée ou salée.
La première Mise à prix est fixée à

2.300 FRANCS PAR AN
CAUTIONNEMENT : 600 FRANCS

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'Administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères, ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'Octroi.

Fait à Montecq, en l'Hôtel-de-Ville, le 1^{er} Novembre 1909.

Le Maire,
L. BOUDOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors en date du 23 novembre mil neuf cent neuf, enregistré,

Il a été extrait ce qui suit :
« Le Tribunal déclare le sieur Gaston ROUCH, meunier boulanger, demeurant au Banudel, commune du Boulvè, en état de liquidation judiciaire ;

« Fixe provisoirement au quinze novembre mil neuf cent neuf la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation judiciaire ;
« Nomme Monsieur Fayret, l'un de ses membres, juge commissaire, et Monsieur Rousseau, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, pour la gérer et l'administrer avec le débiteur sous la surveillance de Monsieur le juge commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Ouverture de la liquidation
judiciaire du sieur
GASTON ROUCH,

meunier-boulangier au Banudel
commune du Boulvè.

Mesieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se réunir

le trois décembre mil neuf cent neuf, jour de vendredi à 2 heures et demi du soir

en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au palais de justice, pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs, s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier du Tribunal,
E. MANEYROL.

NOTA. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffier du Tribunal de Commerce, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical
ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et « fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à « du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur OSTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

CYCLES EN GROS ET EN DÉTAIL PRIX SENSATIONNELS

Grandes Marques Liberator
Perfecta, Avion, Acatène Métropole
MACHINES A COUDRE — ARMES

Ed. JOUCLAS

commissionnaire en marchandises

A GRAMAT (LOT)

AGENT RÉGIONAL DE LA BANQUE GÉNÉRALE DE
L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

VENTE au comptant et à crédit de voitures automobiles et cycles de
toutes Marques. Livraison rapide. Correspondants demandés.

Aéroplanes HANRIOT et demoiselles type SANTOS-DUMONT

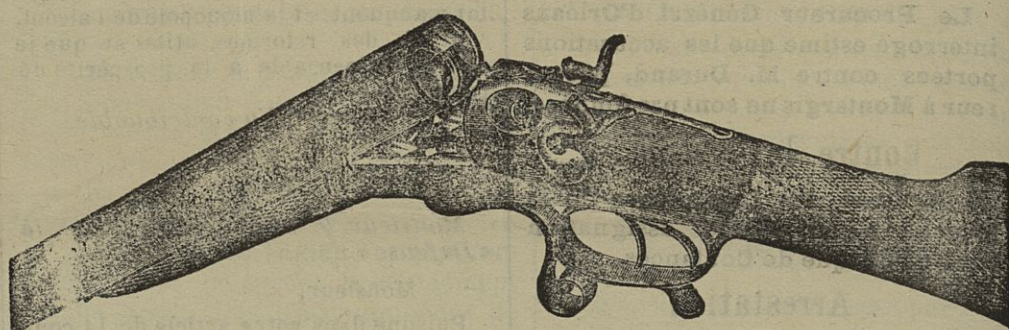
Envoi franco des catalogues

20 mois de crédit

CHASSEURS

Au moment de faire vos emplettes, allez visiter le nouvel assortiment de la maison

ARTIGALAS



Vous trouverez des **TRIPLES VERROUS** platinés encadrés pour poudre pyroxilée au prix incroyable de **99 fr.**
Des **HAMMERLESS** à **180 fr.**
Des **BROWNICK** 5 coups auto-atiques modèle 1909.

MUNITIONS ET ACCESSOIRES

des prix défiant toute concurrence

POUDRES — PLOUMBS

Si vous voulez avoir
des **PORCS**

GROS, GRAS, ROSES,

Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien,

La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT A CAHORS :

pharmacie **ARTIQUE**

A PRAYSSAC :

pharmacie **DU VERDIER**

DEPOT pour le GROS :

pharmacie **VIGOUROUX**

A CASTELFRANC

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de **BAKER**

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

Je désire acheter dans le LOT, propriété d'agrément avec ou sans rapport, bien située, endroit sain, facilités de communications. Ecr. **Briet-Facot**, 14, rue d'Arcueil, Malakoff (Seine).

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Nollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS